

A.M.M n°	2110012
Composition	Cyazofamide 160 g/l
Formulation	Suspension Concentrée (SC)

Classement CLP : H319 - H410

Attention



Délai de rentrée : 24h

Usages autorisés	Cultures cibles	Maladie cible	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications/ cycle cultural	Stade d'application	DAR	ZNT aquatique
Arbres et arbustes*Trt Part.Aer.*Maladies diverses	Arbres et arbustes d'ornement (1)	mildiou	0,5 L/ha (*)	6			20 m
Cucurbitacées à peau comestible*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)	Concombre, courgette, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible	mildiou	0,5 L/ha	6		3 jours	5 m
Cultures florales et plantes vertes*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)	Cultures florales et plantes vertes (2)	mildiou	0,5 L/ha	6			5 m
Cucurbitacées à peau non comestible*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)	Melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible	mildiou	0,5 L/ha	6		3 jours	5 m
Oignon*Trt Part.Aer.* Mildiou(s)	Oignon, ail, échalote	mildiou	0,625 L/ha	3 (Intervalle minimum entre les applications : 7 jours)	A partir du stade BBCH 12	7 jours	5 m
Pomme de terre*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)	Pommes de terre	mildiou	0,5 L/ha	6		7 jours	5 m
Tabac*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)	Tabac	mildiou	0,5 L/ha	6			5 m
Tomate - Aubergine*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)	Tomate	mildiou	0,5 L/ha	6		3 jours	5 m

(*) 0,05 L/HL sur la base de 1000 L bouillie /Ha

(1) Toutes espèces ligneuses de feuillus et résineux produites en pépinières ornementales et forestières, peupleraies, oseraies, palmeraies, plantations de sapins de Noël, vergers à graines, suberaies cultivées, truffières artificielles, boisement de terrains agricoles, taillis à courte et à très courte révolution

(2) Toutes espèces de plantes florales et de plantes vertes : potées fleuries, plantes à massifs, vivaces, fleurs et feuillages coupés, jeunes plants et boutures, y compris les espèces de plantes géophytes à bulbes, rhizomes ou tubercules ornementaux (pendant leur phase végétative)

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur "concombre", "cultures florales et plantes vertes", "melon", "oignon", "pomme de terre", "tabac" et "tomate".

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour l'usage sur "arbre et arbustes".

L'utilisation de ce produit sur ses usages autorisés n'est recommandée que sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Certis Belchim BV décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.